

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KREIZ BREIZH**

Nombre de membres : 34	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
27	2

Date de la convocation
8 juillet 2019

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 25/07/2019

et publication le 25/07/2019

L'an deux mille dix-neuf, le 18 juillet à 17 heures,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Salle des fêtes Guillaume le Caroff de Rostrenen, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves Philippe, Président en exercice

PRESENTS : Jean-Yves Philippe – Michel André – Luc Carité – Joël Chevalier – Fabienne Perrot – Christian Henneteau – Jean-Yves le Guyader – Lionel Gainon – Rolande le Borgne – Alain Marzin – Marie-Josée Fercoq – Lijeour Patrick – Michel Connan – Bernard Rohou – Monique Pasco – Alain Guéguen – Gwénaëlle Trubuilt – Nolwenn Burlot – Réjane Boscher – Alain Rolland – Jean-Paul le Boëdec – Georges Galardon – Jacques Troël – Christiane Bernard – Daniel le Caër – Claude Bernard – Eric Bréhin -

Monsieur Mathieu Geffroy donne procuration à Monsieur Jean-Yves Philippe
Monsieur Jean-Louis Mobuchon donne procuration à Monsieur Jean-Paul le Boëdec

Modification du tableau des effectifs

Le Président informe le Conseil Communautaire que l'agent occupant le poste de Directeur territorial en charge des fonctions de Directeur Général des Services va prendre sa retraite à compter du 1^{er} septembre 2019.

Le Président rappelle qu'il s'agit d'un emploi fonctionnel et que conformément à la déclaration de vacance effectuée auprès du Centre de Gestion des Côtes d'Armor en date du 23 mai 2019, ce poste est ouvert aux attachés, attachés principaux et attachés hors classe.

Afin de remédier à ce départ, il convient donc de modifier le tableau des effectifs de la façon suivante :

- ✓ A compter du 1^{er} septembre 2019 suppression d'un poste de Directeur territorial,
- ✓ A compter du 1^{er} septembre 2019, eu égard à la nature des candidatures, création d'un poste d'attaché territorial à temps complet, ou à défaut : d'attaché principal ou d'attaché hors classe à temps complet.

Le Conseil Communautaire,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

modifie comme suit le tableau des effectifs :

- ✓ A compter du 1^{er} septembre 2019 suppression d'un poste de Directeur territorial,
- ✓ A compter du 1^{er} septembre 2019, création d'un poste d'attaché territorial à temps complet, ou à défaut : d'attaché principal ou d'attaché hors classe à temps complet.

Le Président,
Jean-Yves Philippe

